

ANNEXE 1 AU CCAP

LISTE DES DOCUMENTS ET SUPPORT PORTANT LA MENTION « DIFFUSION RESTREINTE »

A ce jour, aucun document n'est estampillé « DIFFUSION RESTREINTE » mais des documents produits en cours de marché le seront. La société titulaire du marché doit donc renseigner et signer le document en annexe 2 du règlement de la consultation. Dès création de ces documents « DIFFUSION RESTREINTE », elle devra respecter son engagement de confidentialité.